ART. 43 BIS N° **309**

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N $^{\circ}$ 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 309

présenté par Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 43 BIS

À l'alinéa 8, après la référence:

« 17° », »

sont insérés les mots :

« le mot « publique » est remplacé par le mot : « publics » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.